

UR.

**COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE****DP 78362 26 00040***(A rappeler dans toute correspondance)*Demande déposée le : **02/04/2026****DESTINATAIRE :**

Objet des travaux :

**Monsieur Ahmed ardaoui**

- **Création d'une buanderie à l'étage du garage,**
- **Changement de la porte d'entrée,**
- **Création d'ouverture donnant sur l'arrière du jardin.**

25 Rue de Vert  
78711 Mantes-la-VilleAdresse du terrain : **25 Rue de Vert**  
**78711 Mantes-la-Ville**Référence(s) cadastrale(s) : **AK187***Dossier suivi par :*

Julie DINIS (06 22 81 38 57 - julie.dinis@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&amp;O

Service instruction du droit des sols

**OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme**

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 02/04/2026 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 26 00040, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 21/04/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- CERFA. Déclaration Préalable Construction : Le cerfa dûment complété. :
- DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme],
- DPC02. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme],
- DPC03. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme],
- DPC04. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]
- DPC06. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme],
- DPC07. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme],
- DPC08. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].